

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du Comité Directeur**

Séance ordinaire du 10 avril 2024  
(dix avril de l'an deux mille vingt quatre)

sous la présidence de Mme Rachel BAECHTEL,  
Déléguée de la Ville de Rixheim.

**Votants (10) :**

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Barbara HERBAUT, M. Gilbert FUCHS,  
Mme Marie-Madeleine STIMPL, M. Noël MULLER, Mme Pierrette KEMPF,  
Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Catherine SIMON, Mme Denise HERTH,  
Mme Silvana GIRARD.

**Procurations de vote (2) :**

M. Gilbert IFFRIG a donné procuration de vote à Mme Denise HERTH,  
Mme Sandrine KITTLER WALCH a donné procuration de vote à Mme Silvana GIRARD.

**Secrétariat de séance assuré par :**

M. Patrice WINDHOLTZ, Attaché Territorial de la Ville de Rixheim.

◆◆◆◆ **SOUS-PREFECTURE**

**17 AVR. 2024**

**DE MULHOUSE**

**Point 15 de l'ordre du jour**

**Secteur Enseignement**

**Demandes de subventions formulées par divers établissements scolaires**

Il est proposé d'appliquer les mêmes règles que pour les subventions attribuées aux Collèges du SIHE, en l'occurrence :

- limitation à 5 nuitées par projet,
- 12,00 € par élève et par nuitée, indépendamment de la catégorie du centre d'accueil et de la nature du voyage.

**COLLEGE Ste-Ursule de Riedisheim**

Opération	Nombre d'élèves SIHE	Nombre de nuitées	Subvention calculée selon les règles appliquées aux Collèges du SIHE	
Séjour pédagogique Paris du 24/05/2023 au 26/05/2023	7	2	7 élèves x 2 nuitées X 12 €	168 €
Séjour pédagogique St-Malo (35) du 25/03/2024 au 29/03/2024	25	4	25 élèves x 4 nuitée X 12 €	1 200 €
Séjour pédagogique Londres du 26/03/2024 au 28/03/2024	8	2	8 élèves x 2 nuitées X 12 €	192 €

Séjour pédagogique Rome du 26/03/2024 au 29/03/2024	6	3	6 élèves x 3 nuitées X 12 €	216 €
Séjour pédagogique Paris du 03/04/2024 au 05/04/2024	9	2	9 élèves x 2 nuitées X 12 €	216 €
	<b>55</b>		TOTAL	<b>1 992 €</b>

**COLLEGE Don Bosco de Landser**

Opération	Nombre d'élèves SIHE	Nombre de nuitées	Subvention calculée selon les règles appliquées aux Collèges du SIHE	
Séjour pédagogique Cerniebaud (39) du 15/01/2024 au 19/01/2024 ou du 22/01/2024 au 26/02/2024	29	4	29 élèves x 4 nuitées X 12 €	1 392 €
	<b>29</b>		TOTAL	<b>1 392 €</b>

Par ailleurs, une famille originaire de Dietwiller sollicite une participation du Syndicat au titre d'une classe de découverte pour un enfant accueilli par l'Ecole Primaire du Centre de Rixheim, en classe ULIS. Il est rappelé que les classes primaires de perfectionnement relèvent statutairement du Syndicat.

**Famille POIMBOEUF de Dietwiller**

Opération	Nombre d'élèves SIHE	Nombre de nuitées	Subvention calculée selon les règles appliquées aux Collèges du SIHE	
Classe de découverte Stosswihr du 15/01/2024 au 18/01/2024	1	3	1 élève x 3 nuitées X 12 €	36 €
	<b>1</b>		TOTAL	<b>36 €</b>

**LE COMITE DIRECTEUR**

décide, à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 1.992,00 € au Collège Ste-Ursule de Riedisheim,
- d'allouer une subvention de 1 392,00 € au Collège Don Bosco de Landser,
- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 93221 (Collèges) / compte 657382 (Subventions de fonctionnement aux établissements publics divers) du budget 2024,
- d'allouer une subvention de 36,00 € à Monsieur Guillaume POIMBOEUF domicilié 2 impasse de Muhlbach à 68440 DIETWILLER, et d'imputer la dépense correspondante à l'article 93201 (Enseignement) / compte 65741 (Subventions au ménages) du budget 2024.-



Délibéré comme dessus.  
Pour extrait conforme.  
RIXHEIM, le 11 avril 2024



La Présidente :

A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Rachel BAECHTEL

Le Secrétaire de séance :

A handwritten signature in dark ink, starting with a large 'P' and 'W' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Patrice WINDHOLTZ

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 24/04/2024

**SOUS-PREFECTURE  
17 AVR. 2024  
DE MULHOUSE**